



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative aux projets de zonage d'assainissement de 13 communes de la
Communauté de Communes COTES DE CHAMPAGNE et VAL DE SAULX

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du 1^{er} juillet 2019, 8 heures au 31 juillet 2019, 17 heures, par arrêté du Président de la Communauté de n° 60 du 7 juin 2019 sur les projets de zonage d'assainissement des communes suivantes :

BASSUET, BIGNICOURT-SUR-SAULX, CHANGY, HEILTZ-L'EVEQUE, MERLAUT, OUTREPONT, REIMS-LA-BRULEE, SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS, SOGNY-EN-L'ANGLE, VANAULT-LE-CHATEL, VILLERS-LE-SEC, VITRY-EN-PERTHOIS et HEILTZ-LE-MAURUPT
appartenant à la Communauté de Communes COTES DE CHAMPAGNE et VAL DE SAULX

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter les dossiers :

- Au siège de la 4CVS, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi 8h00-12h00 et 14h00-17h00 ;
- En mairie d'Heiltz le Maurupt aux jours et heures habituels d'ouverture : mardi 8h30-12h30, vendredi 8h30-14h30 ;
- En mairie de Merlaut aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi 14h-19h et jeudi 14h-17h ;
- En mairie de Vitry en Perthois aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi 13h30-18h00 ; du mardi au jeudi 8h-12h et 13h-18h ; vendredi 8h-12h.

Les dossiers sont également consultables durant la même période sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.4cvs.fr/>

Un poste informatique au sein duquel le dossier d'enquête peut être consulté est mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la 4CVS

M. Edoire SYGUT, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux jours et heures suivants :

- En mairie de Vitry en Perthois le jeudi 18 juillet 2019 de 10h à 12h,
- En mairie de Merlaut le jeudi 18 juillet 2019 de 14h à 16h ;
- En mairie d'Heiltz le Maurupt le vendredi 19 juillet 2019 de 10h à 12h ;
- Au siège de la 4CVS, le vendredi 19 juillet 2019 de 14h à 16h.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations :

- soit sur les registres déposés au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies d'Heiltz le Maurupt, Merlaut et Vitry en Perthois ;
- soit par courrier adressé à **M. le Commissaire Enquêteur Communauté de communes, 4CVS, Enquête publique zonage d'assainissement 8, Place du MATRAS 51340 VANAULT-LES-DAMES ;**
- soit par courrier électronique envoyé à : enquetepublique.assainissement@4cvs.fr

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la 4CVS ou sur le site internet : <http://www.4cvs.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Eventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, les projets de zonage seront soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

Des informations sur les projets de zonage d'assainissement peuvent être demandées auprès de la Communauté de Communes COTES DE CHAMPAGNE et VAL DE SAULX 8, Place du MATRAS 51340 VANAULT-LES-DAMES Tel 03-26-41-25-72 Mail : contact@4cvs.fr

Fait à Vanault les Dames,
Le 7 juin 2019,

Le Président,
Claude GUICHON

